

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENTS

SESSION DE NATATION D'AUTOMNE 2017

La session de natation **AUTOMNE 2017** débutera la semaine du 8 octobre et se poursuivra pour une période de 10 semaines.

Places limitées, hâtez-vous de procéder à l'inscription!

INSCRIPTION

L'inscription pour la session d'automne aura lieu du vendredi 22 septembre au jeudi 5 octobre ou jusqu'à ce que les places soient comblées.

Pour vous inscrire, vous devez remplir le formulaire d'inscription disponible sur notre site internet (<http://www.stdenissurricheleu.com/services-aux-citoyens/loisirs-et-vie-communautaire/>) et le retourner avec le paiement par la poste ou en personne à l'hôtel de ville de Saint-Ours. Si vous passez en dehors des heures d'ouverture, vous pouvez déposer l'enveloppe dans la boîte grise prévue à cet effet devant l'hôtel de ville de Saint-Ours.

Aucune inscription par téléphone. Aucune inscription ne sera prise à la piscine, vous devez être inscrit pour pouvoir y participer.

Service des Loisirs, Ville de Saint-Ours

2531 Immaculée-Conception,
Saint-Ours, QC
J0G 1P0

Ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 12h puis de 13h à 16h ainsi que le vendredi de 7h30 à 12h.

NOTEZ QUE LE PAIEMENT EN LIGNE N'EST PAS ENCORE DISPONIBLE. NOUS TRAVAILLONS ACTUELLEMENT À METTRE LE SYSTÈME EN PLACE. PLUS D'INFORMATIONS À VENIR.

OPTIONS DE PAIEMENT

Vous pouvez payer en ARGENT COMPTANT ou par CHÈQUE (à l'ordre de : Ville de Saint-Ours). Les chèques sans provision entraîneront des frais de 25.00\$.

DÉBUT DES COURS

Lorsque votre inscription est complétée, vous ne recevrez pas d'autre avis ou confirmation.

Un employé du service des loisirs communiquera avec vous uniquement s'il y a un problème avec votre inscription ou une modification au cours.

Autrement, présentez-vous au jour et à l'heure de votre cours pour le début de la session.

REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf :

- sur présentation d'un certificat médical avant le 3^e cours
- en cas d'annulation complète du cours

ANNULATION

Les Villes de Saint-Ours et de Saint-Denis-sur-Richelieu se réservent le droit d'annuler ou de déplacer un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Advenant une annulation ou un changement à l'horaire, l'information est généralement relayée dès que possible sur le site de la ville. Un appel téléphonique sera également fait auprès des usagers concernés.

NOTE IMPORTANTE

Le port du casque de bain est obligatoire. Des casques de bains seront en vente à la piscine au coût de 8\$.

Pour toute question sur les activités aquatiques se déroulant à Saint-Ours, veuillez communiquer avec :

Marie-Eve Marcoux

Coordonnatrice des loisirs de la ville de Saint-Ours

loisirsstours@pierredesaurel.com

450-785-2203 poste 109